

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Raucoules (salle du 3<sup>ème</sup> âge),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Jean-Marc TOURON)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **20**

Ayant pris part au vote  
(vote public) : **23**

- Pour : **23**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**
- Blanc : **0**
- Nul : **0**



**Présents** : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, BERTHOLON Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, DURIEUX Gladys, MASSARDIER Céline, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle et SOUTRENON Maryline.

**Excusé** : Néant.

**Absent** : M. CELLE Hubert.

**Pouvoirs** : M. SABY Fr.-Régis a donné pouvoir à M. MOUNIER Lucien. Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

\*\*\*\*\*

Date de convocation :

**Le 28 septembre 2022**

Date d'affichage :

**Le 28 septembre 2022**

M. JURY, Vice-Président, rappelle que dans le cadre du plan de mandat communautaire 2020-2026, il est prévu plusieurs actions culturelles ayant pour objectifs d'améliorer l'attrait de la saison culturelle de la CCPM (augmentation budget, spectacles qualitatifs, transversalité...).

Il précise qu'il a été déterminé pertinent de procéder à l'achat de plusieurs matériels scéniques culturels afin d'améliorer les conditions d'organisation et d'accueil des spectacles de la saison culturelle et qui pourront également être prêtés aux Communes du territoire :

- Spot d'éclairage
- Gradins pour spectateurs (pour une petite centaine de personnes)

Il précise que le coût d'achat de ces matériels s'élèverait à 19 628,32 € HT.

M. JURY indique également qu'il serait possible de bénéficier d'une aide LEADER sur cette opération, à hauteur de 40% (7 851,33 €).

M. JURY propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

**DELIBERATION N° :**  
**DC/2022-03-10/13**

**OBJET DE LA SEANCE :**  
**Matériels scéniques**  
**culturels**

**Demande de subvention**  
**LEADER**

**AR Prefecture**

043-244300307-20221003-DC2022031013-DE  
Reçu le 20/10/2022  
Publié le 20/10/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le projet d'acquérir des matériels scéniques culturels mutualisés (spots et gradins) pour les spectacles culturels se déroulant sur le territoire communautaire,

- approuve le plan de financement prévisionnel présenté,
- sollicite de M. le Président du GAL du Pays de la Jeune Loire une subvention LEADER la plus élevée possible pour financer ce projet,
- charge M. le Président de déposer le dossier de demande de subvention correspondant et d'engager les dépenses mentionnées,
- s'engage, en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel, à prendre en charge par l'autofinancement le coût du projet non subventionné,
- charge le Président de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Bernard SOUVIGNET - Président,



**AR Prefecture**

043-244300307-20221003-DC2022031013-DE  
Reçu le 20/10/2022  
Publié le 20/10/2022

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*